



# Débat d'orientations budgétaires 2023

Conseil Métropolitain  
16 décembre 2022

# Le contexte du budget 2023

# Le contexte financier du budget 2023

## ☞ Un net ralentissement économique fin 2022 et en 2023 après le rebond de 2021 et du second trimestre 2022

- une croissance toujours attendue à + 2,6% en 2022, mais un avenir qui semble s'assombrir en 2023 : avec une croissance probablement inférieure à 1 %
- l'inflation s'accélère aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> semestres 2022 (6,2 % fin octobre) et restera élevée sans doute durant toute l'année 2023 encore (entre 4,2 % et 6,9%), avec une flambée de l'énergie, des carburants, des produits alimentaires et des pénuries de matières premières
- le chômage semble se stabiliser en France (taux de chômage à 7,4 % depuis juin 2022 et attendu fin 2022) et dans le bassin d'emploi de Nantes (5,7 % fin 2021 et baisse de 10 % entre juin 2021 et juin 2022), avec de fortes créations d'emplois salariés

## ☞ Les comptes publics toujours dégradés :

- Pour 2023, la prévision de déficit public est de - 5% du PIB, au même niveau qu'en 2022
- La dette publique est encore attendue à 111,2% du PIB en 2023 (après 111,5 % en 2022)

## ☞ Des taux d'intérêts en forte hausse en 2022 (près de 3 % sur 10 ans fin octobre), et qui devraient encore remonter en 2023 pour freiner l'inflation.

# Le PLF 2023 : des impacts pour les collectivités

- Une quasi-stabilité des dotations aux collectivités est prévue en 2023
- La suppression sur 2 ans de la CVAE, compensée par une fraction de TVA
- Pas de plafonnement de la révision forfaitaire des valeurs locatives en 2023 (base des taxes foncières)
- Report de 2 ans de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, et report de la réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des fonds de péréquation qui pourrait impacter plusieurs dotations
- Poursuite du soutien à l'investissement local en 2023 (DSIL...)
- Création d'un fonds vert (2 Mds €)
- Élargissement du bouclier tarifaire sous certaines conditions
- Retour de la contractualisation : Instauration d'un nouveau dispositif dit de "pacte de confiance" entre l'État et les collectivités dès 2023. Réintroduit par le Gouvernement dans le PLF 2023 (après second 49.3) suite au rejet par l'Assemblée des 2 articles initialement prévus dans le PLPFP pour 2023-2027. L'évolution des dépenses des collectivités devrait être de nouveau encadrée avec une règle à « inflation -0,5 % ».

# La stratégie financière pour 2023-2026

## La stratégie financière retenue pour 2023 - 2026

**La stratégie financière de la Métropole mise en œuvre au BP 2022 a été adaptée pour permettre le développement durable et solidaire du territoire et de financer le projet du mandat.**

Elle doit, à la fois, préserver les équilibres financiers sur la durée et assurer le financement d'un haut niveau d'investissement prévu avec une PPI actualisée de 3 337 M€ tous budgets (+60 % par rapport au précédent mandat).

**La métropole a activé certains leviers pour garantir les équilibres de long terme :**

- **Une utilisation progressive de l'épargne** dégagée en fonctionnement, tout en garantissant un plancher d'épargne nette de 50 M€ en fin de mandat (au budget principal)
- **Un réendettement maîtrisé** avec un objectif de capacité de désendettement fixé à 10 ans en fin de mandat (contre 7 ans au mandat précédent), couplé à un allongement de la durée de la dette (emprunts sur 20 à 25 ans, contre 15 à 20 ans précédemment)
- **Une recherche d'efficience du service public réaffirmée** avec la poursuite de la démarche Performance pour limiter la croissance des dépenses et freiner l'effet ciseau avec les recettes
- **Une actualisation des recettes tarifaires** des services aux usagers et grands contrats, pour tenir compte de l'évolution de l'inflation...

# La stratégie financière pour 2023 - 2026

**La Métropole s'est engagée à ne pas modifier ses taux de fiscalité économique et de taxes foncières sur le mandat.**

Pour développer les actions et les investissements en faveur de la préservation des milieux aquatiques et prévention des risques d'inondations, **il a été décidé l'instauration de la taxe GEMAPI** à compter de 2023, permettant de développer un plan d'actions au bénéfice de cet enjeu crucial pour l'environnement et l'avenir.

## Les projections pour la Métropole à fin 2022

### ☞ Une situation financière qui reste solide, avec :

- Des dépenses de fonctionnement projetées en 2022 à 835 M€ environ (tous budgets), en croissance de 60 M€, liées aux revalorisations salariales (hausse du point d'indice de +3,5 %, refonte du régime indemnitaire), à l'inflation (carburants, énergie...), aux dépenses nécessitées par la mise en œuvre des services publics.
- Des recettes de fonctionnement encore dynamiques, de l'ordre de 1060 M€ environ (tous budgets), soit + 50 M€.
- Un tassement de l'épargne brute en 2022, qui pourrait s'élever à près de 225 M€, soit -11 M€ // 2021 (tous budgets).
- Un niveau d'investissement toujours très soutenu en 2022 : près de 398 M€ projetés tous budgets confondus (+ 26 M€).
- Un ratio de capacité de désendettement qui progresse légèrement, estimé à 4,7 ans fin 2022, avec un réendettement d'environ 93 M€ en 2022.

# Les orientations du budget 2023

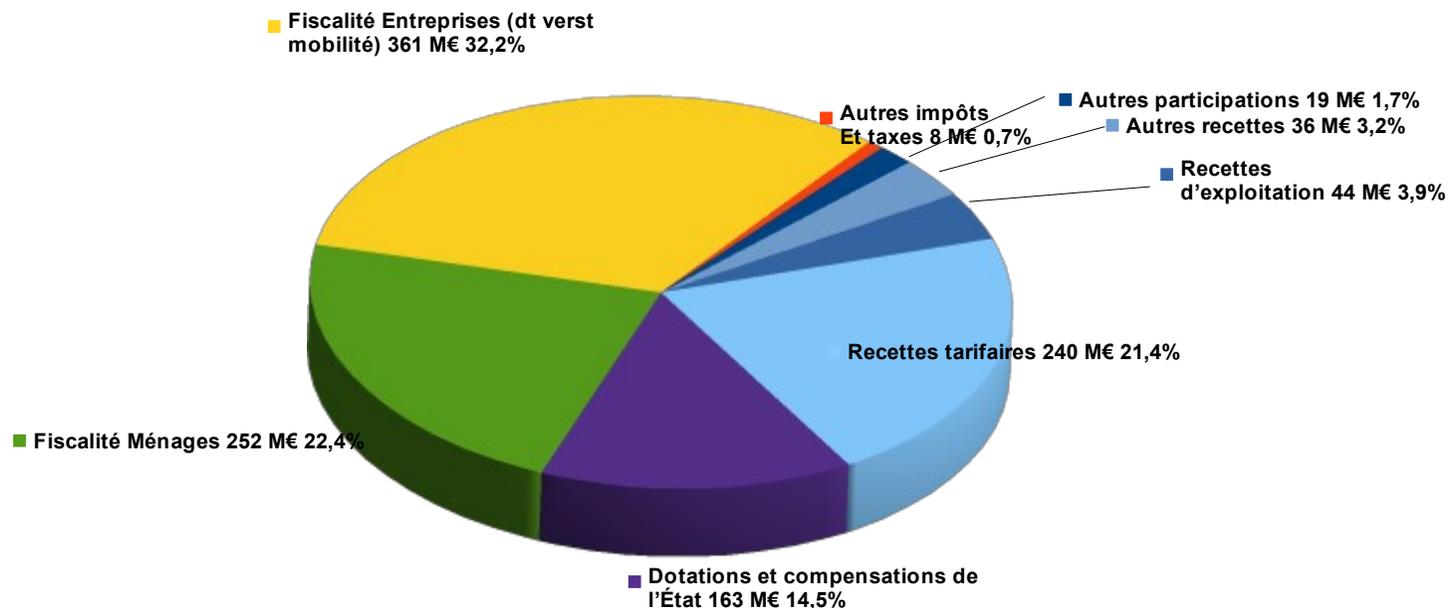
## Les orientations 2023

L'année 2023 sera marquée par :

- ✓ *La poursuite de la réalisation des investissements programmés sur le mandat à un niveau élevé*
- ✓ *Le maintien du niveau de service à la population, malgré la conjoncture plus difficile*
- ✓ *Le respect de la stratégie financière du mandat : en matière de fiscalité, d'épargne, d'endettement...*
- ✓ *La mise en place d'un premier « Budget Climat »*
- ✓ *Une première expérimentation du « Budget sensible au genre »*
- ✓ *Un budget d'investissement de 550 M€ tous budgets confondus*

# Les projections de recettes pour 2023

Les recettes de fonctionnement devraient atteindre 1 070 M€ environ tous budgets confondus (retraitées des flux croisés), en progression de 50 M€ par rapport au BP 2022, compte tenu du dynamisme de notre territoire.



*Estimation*

Les taux de taxes foncières (TFB et TFNB) et de fiscalité économique (CFE) n'évolueront pas en 2023.

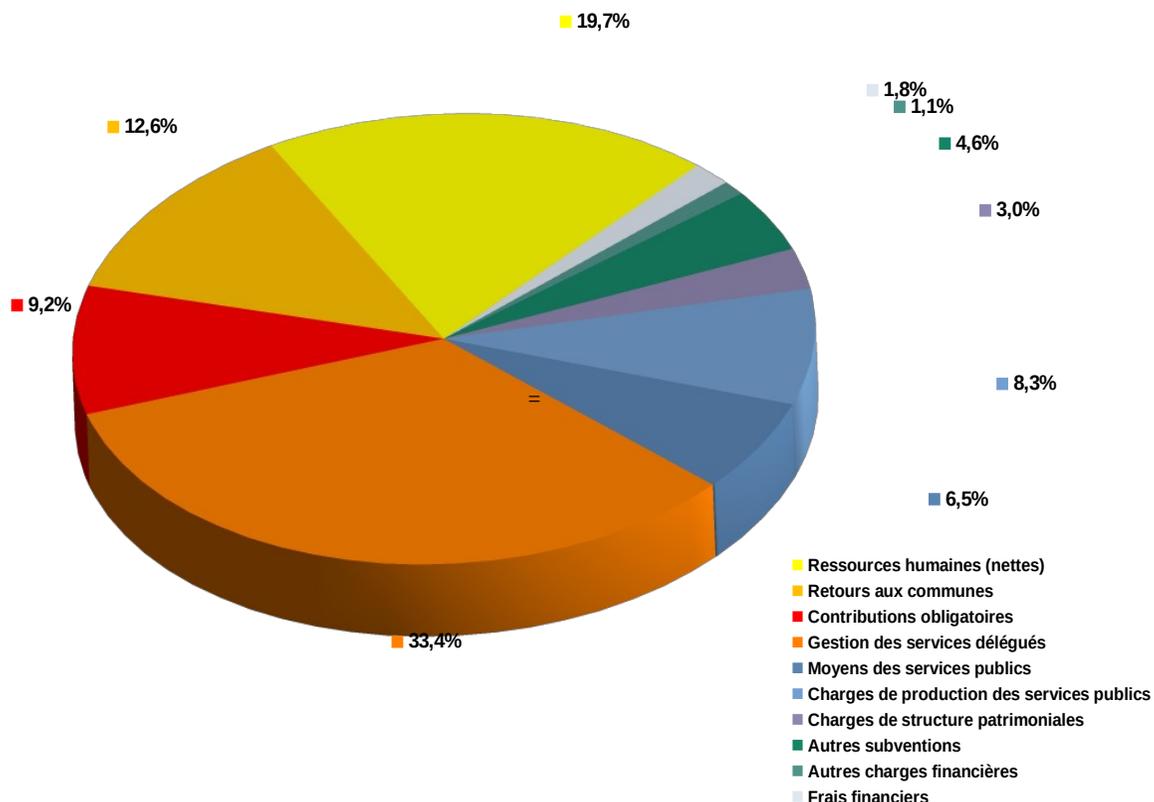
# Les projections de recettes pour 2023

☞ **Pour les recettes** : *une hausse des recettes anticipée à +5% environ (tous budgets).*

- **La fiscalité ménages (250 M€ environ)** : la réforme de la TH entraîne la perception d'une recette de TVA estimée à 108 M€ en 2023. Les taxes foncières sont évaluées à environ 62 M€ et le produit de TEOM à près de 78 M€. Le produit fiscal devrait être en progression du fait de la revalorisation des valeurs locatives (IPCH) de 6% à minima et du dynamisme physique des bases des locaux d'habitation (+1,5%).
- **La fiscalité entreprises (175 M€ environ)** : la CVAE va disparaître sur 2 années (2023 et 2024) et sera compensée par une fraction de TVA établie selon la moyenne des recettes de CVAE perçues entre 2020 et 2023, et une « part dynamique » affectée à un « fonds national d'attractivité économique des territoires ».  
Le produit de CFE est évalué à 91,6 M€ et celui des recettes de remplacement de la CVAE à 71 M€. Au total, nos recettes de fiscalité économique sont projetées en hausse de 6 % en 2023.
- **Le versement mobilité** : pourrait s'élever à environ 185 M€, en croissance de 3 %.
- **Les dotations d'État (165 M€ environ)** : une légère augmentation de la dotation d'intercommunalité en 2023, pour arriver à une DGF totale estimée à 90 M€ (-1,4 M€ par rapport aux sommes encaissées en 2022).
- **Les autres recettes** seront inscrites au projet de budget pour 350 M€ environ : recettes tarifaires, recettes d'exploitation, participation des partenaires, autres taxes diverses.

# La poursuite nécessaire de la maîtrise des dépenses

👁 Le volume des dépenses de fonctionnement est évalué à 875 M€ environ tous budgets, frais financiers inclus et retraitées des flux croisés. Son évolution restera maîtrisée, autour de 5% pour les dépenses de gestion, et garantira la capacité d'investissement de la collectivité par un niveau d'épargne suffisant.



- La masse salariale nette (180 M€ environ tous budgets) pourrait s'accroître de l'ordre de 10% en 2023 (impact du nouveau RI et du point d'indice en effet année pleine)
- Les autres dépenses de gestion (570 M€ environ tous budgets) devraient progresser de l'ordre de 50 M€ en 2023 (forte inflation des carburants et de l'énergie notamment...).
- Les dotations aux communes atteindront plus de 114 M€
- Les frais financiers sont estimés entre 16 M€ et 20 M€ (dans un contexte de nette remontée des taux d'intérêts).

Estimation

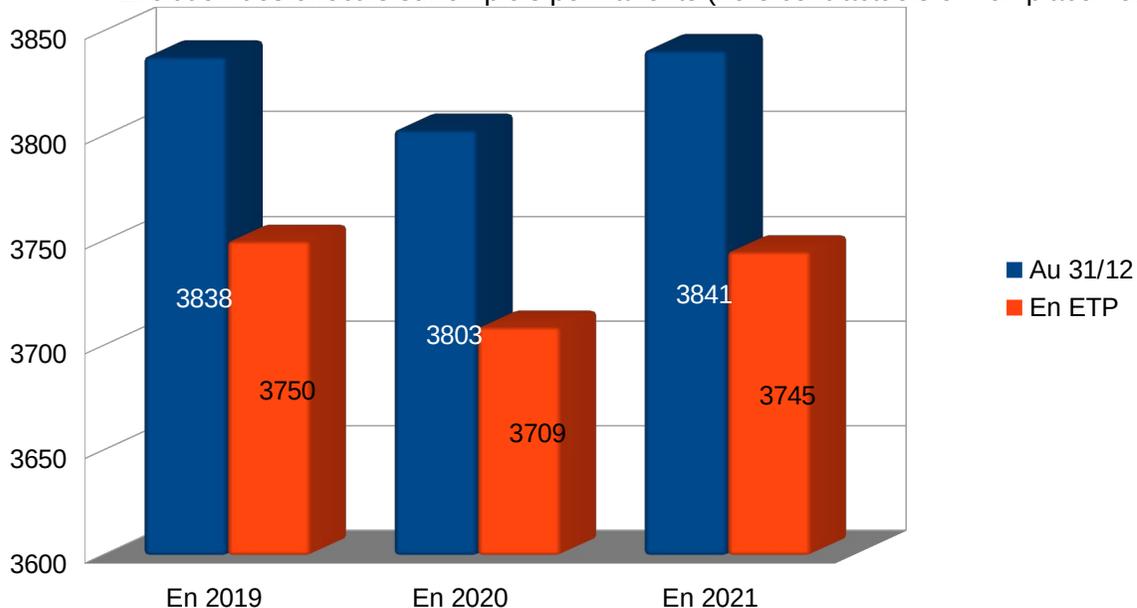
## ☞ *La structure des dépenses de personnel*

### Nombre d'agents sur postes permanents :

- l'effectif permanent au 1/01/2022 est de 3 841 agents, soit 3 745 ETP
- 1 799 postes sont mutualisés (42%) avec la ville de Nantes (1 609 agents) et 32 agents sont mutualisés avec les autres communes (dont 17 au CSU)

### Répartition des agents par catégories et par filières :

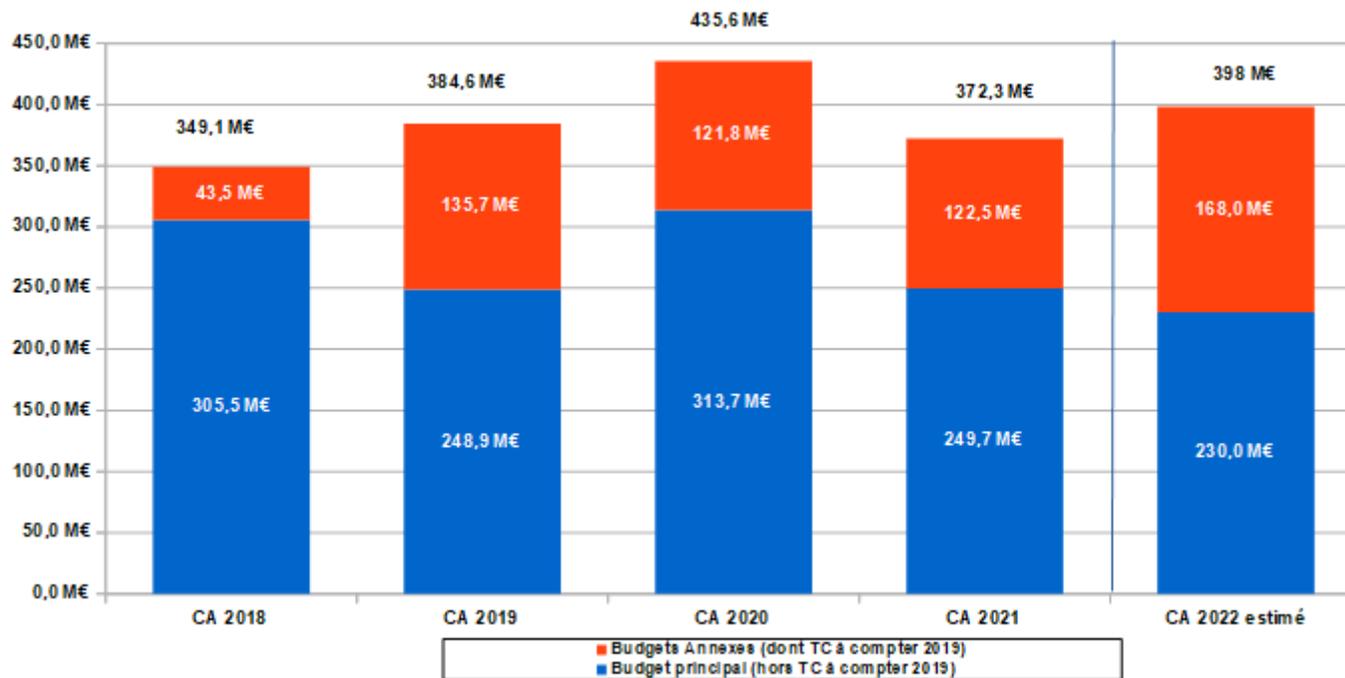
Evolution des effectifs sur emplois permanents (hors contractuels en remplacement)



- une féminisation croissante des effectifs, avec 37,5% de femmes fin 2021 (contre 31 % en 2014)
- 64 % de l'effectif appartient à la filière technique, du fait des compétences de la Métropole et des métiers exercés, et 32 % à la filière administrative.

# Un effort d'investissement soutenu en 2023

## L'investissement réalisé – Tous budgets



- Montant des autorisations de programme ouvertes (tous budgets confondus) : 3,1 Mds € environ, hors AP nouvelles qui seront proposées à ce budget
- Montant projeté des crédits de paiement pour 2023 : près de 550 M€ tous budgets confondus, avec environ 300 M€ pour le budget principal et 250 M€ pour les budgets annexes (dont 150 M€ pour les transports).

# Les investissements envisagés au projet de budget 2023

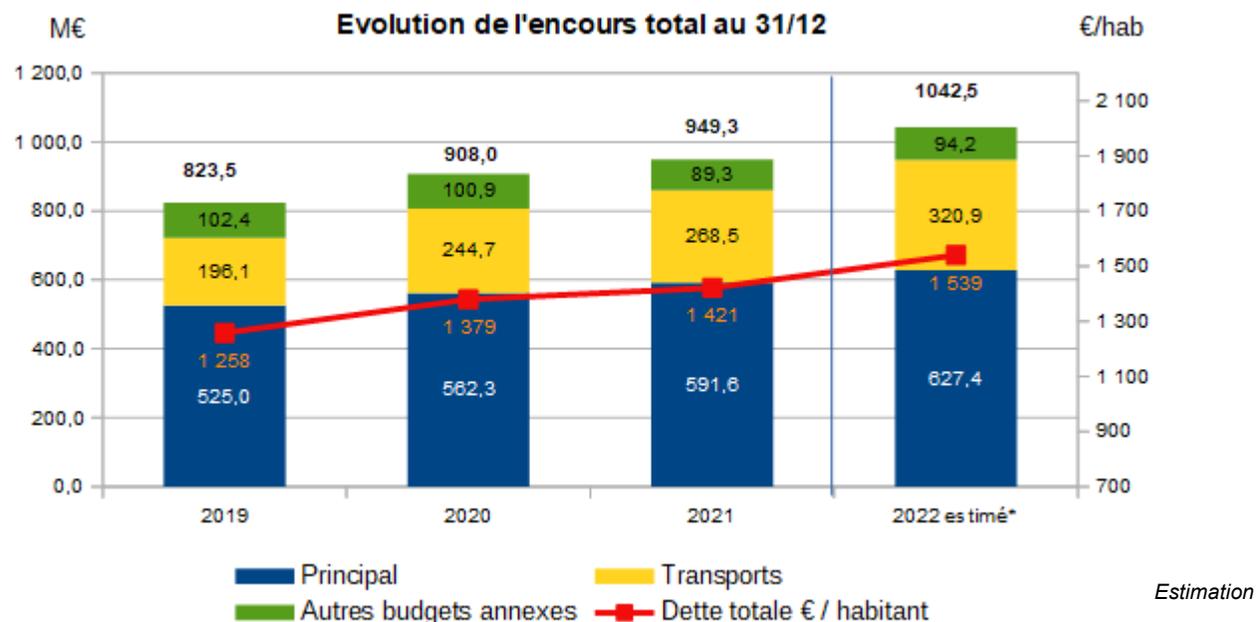


## 550 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT POUR LE TERRITOIRE EN 2023

**L'effort d'investissement métropolitain sera maintenu. C'est un acte fort pour l'économie locale en 2023 : 550 M€ pourraient être injectés dans l'investissement** (près de 300 M€ au budget principal, 150 M€ pour les transports en commun, et 100 M€ pour les autres budgets annexes : eau, assainissement, déchets, stationnement).

*Ces crédits, qui seront précisés lors du vote du budget primitif, doivent permettre l'avancée des projets engagés et répondre aux priorités du mandat : pour les transports en commun, le développement des autres mobilités, la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau, la construction et rénovation du parc de logements sociaux, les projets d'espaces publics de proximité inscrits dans les contrats de territoire, de nouveaux écopoints et la réhabilitation de déchetteries, en faveur du rayonnement de la Métropole, et pour l'entretien durable du patrimoine métropolitain, ainsi que pour contribuer à la transition écologique et énergétique.*

# Un endettement programmé et maîtrisé



- Un endettement a été mobilisé en 2022 (+ 93 M€ tous budgets) pour financer les investissements réalisés, portant l'encours total à plus de 1 042 M€ (1 539 €/habitant) au 31/12/2022.
- En 2023, son niveau devrait s'accroître à nouveau (endettement de l'ordre de + 180 M€ environ selon nos analyses prospectives), tout en respectant l'objectif d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans en fin de mandat.

Ce ratio ne devrait pas dépasser 5,9 ans fin 2023 (après 4,7 ans fin 2022) tous budgets confondus.

# La structure de la dette fin 2022

- Une dette bien positionnée en terme de taux : à minima 39 % à taux variable et 57 % à taux fixe ou sur une phase à taux fixe (avant les emprunts de fin d'année 2022), avec un objectif pour 2023 de maintenir une répartition équilibrée autour de 60 % - 40 %, permettant de sécuriser l'encours tout en optimisant les frais financiers
- Une dette très diversifiée entre les prêteurs
- Une dette saine et non risquée : 100 % de l'encours classé sans risque
- Un taux moyen qui reste encore peu élevé fin 2022 (environ 1,60%), mais anticipé en hausse jusqu'en 2024-2025 (autour de 2,30% selon les anticipations actuelles)

# La structure des budgets annexes fin 2022

## Budgets Annexes

Total BA						
	CA 2017	CA 2018	CA 2019 (dont Transports)	CA 2020 (dont Transports)	CA 2021 (dont Transports)	CA 2022 projeté (dont Transports)
Recettes réelles d'exploitation	227,4 M€	239,6 M€	462,0 M€	457,9 M€	470,7 M€	513,8 M€
Dépenses réelles d'exploitation	174,8 M€	187,1 M€	383,8 M€	370,6 M€	403,3 M€	434,0 M€
<b>Épargne brute</b>	<b>52,6 M€</b>	<b>52,6 M€</b>	<b>78,2 M€</b>	<b>87,3 M€</b>	<b>67,4 M€</b>	<b>79,8 M€</b>
Amortissement de la dette	10,2 M€	11,4 M€	24,0 M€	26,5 M€	28,6 M€	34,2 M€
<b>Épargne nette</b>	<b>42,4 M€</b>	<b>41,1 M€</b>	<b>54,2 M€</b>	<b>60,8 M€</b>	<b>38,8 M€</b>	<b>45,6 M€</b>
Dépenses d'équipement	39,0 M€	43,5 M€	135,7 M€	121,8 M€	122,5 M€	166,4 M€
Encours au 31/12 dette	123,3 M€	113,7 M€	298,5 M€	345,7 M€	357,7 M€	415,1 M€
Capacité de désendettement (années)	2,3	2,2	3,8	4,0	5,3	5,2

## Les volumes des dépenses en 2023 envisagés à hauteur d'environ :

- 425 M€ pour les transports en commun (dont 150 M€ d'investissements)
- 105 M€ pour les déchets (dont 20 M€ d'investissements)
- 210 M€ pour l'eau et assainissement (dont 70 M€ d'investissements)
- 23 M€ pour le stationnement (dont 14 M€ d'investissements)